

Municipalité de Mont-Blanc

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : --

Il y aura séance ordinaire du conseil de la municipalité de Mont-Blanc le 2 juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente au 100, place de la Mairie à Mont-Blanc.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2026-20009

NATURE ET EFFETS : Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un garage détaché à 13,26 mètres d'une ligne de lot donnant sur une emprise de rue, alors que le règlement de zonage 194-2011, article 77, prévoit une distance minimale de 15 mètres d'une ligne de lot donnant sur une emprise de rue.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ: 843, rue St-Faustin.

Toute personne ou tout organisme intéressé qui désire se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure pourra le faire en personne lors de la séance du conseil.

DONNÉ à Mont-Blanc ce 13 mai deux mille vingt-six.



Caroline Fouquette
Directrice générale adjointe et greffière-
trésorière adjointe